



Commission Jeunes

Saison 2023/2024

Procès-verbal n°2 de la réunion du 07 septembre 2023

Présent.e.s :

RAYBAUDI Éric Président Commission Jeunes
AZIL Fabien Conseiller Technique Départemental DAP

PROTIN Nathalie..... Référente Foot à 5
BOUILLON Benoît Foot à 5
ANDRÉ Romain..... Foot à 5

ANDRÉ Jean-Paul Référent Foot à 8
ANDRIES Céline Foot à 8
PERRIN Thibault Foot à 8

BRASTEL Aurélie Référente Commission PEF
CHARLES Inès Commission PEF

Invitée :

MORAIS Carole Commission PEF (*licence en cours*)

Excusé.e.s :

Ouverture de la séance à 19 h 30

Eric RAYBAUDI souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres de la commission pour cette première réunion en présentiel pour la saison 2023-2024 et remercie au nom de la commission le club de FC BREVIANDES de nous accueillir à nouveau dans ses infrastructures pour cette réunion délocalisée.

1/ Accueil des nouveaux membres au sein de la Commission Jeunes

Un tour de table de présentation est effectué afin de faciliter l'arrivée des nouveaux membres. Eric RAYBAUDI rappelle que leur intégration au sein de notre commission tout comme le renouvellement des membres existants ont été validés par le Comité Directeur le 10 juillet dernier. Un rappel de l'organisation du District (*structure réglementaire, membres du Comité Directeur, répartition des commissions par pôle*) est présenté comme lors de chaque début de saison, tout comme les points importants du Règlement Intérieur qui s'applique aux membres de commissions.

2/ Répartition des rôles au sein de la commission

Chaque membre s'est positionné en fonction de ses compétences et motivations

Président Eric RAYBAUDI
CTD DAP Fabien AZIL

Référente U6-U9 Nathalie PROTIN
Membres sous-commission U6-U9 Romain ANDRÉ
Benoît BOUILLON

Référent U10-U13 Jean-Paul ANDRÉ
Membres sous-commission U10-U13 Céline ANDRIES
Thibault PERRIN

Référente PEF Aurélie BRASTEL
Membre sous-commission PEF Inès CHARLES
Carole MORAIS

Suivi du Challenge U6-U9 Benoît BOUILLON

Suivi feuilles plateaux/matches et pré-saisie sanctions financières

U6-U7
U8-U9 Benoît BOUILLON
U10-U11 Jean-Paul ANDRÉ
U12-U13 Eric RAYBAUDI

3/ Vie du District

Les membres de la Commission réaffirment tout leur soutien à la famille de Mme Claudie POULET, décédée le 6 août dernier, ancienne bénévole du District Aube de Football qui a œuvré tant au sein du Comité Directeur que dans plusieurs de ses commissions.

4/ Informations CTD DAP

Fabien AZIL informe les membres de la commission de la mise en place d'une action fédérale le samedi 7 octobre prochain avec la « Rentrée du Futsal » qui aura lieu au Cosec 2. Les catégories ciblées seront les U8-U9 ou les U10-U11.

3/ Point de préparation de la saison 2023-2024

En préambule, la commission regrette fortement les différents et nombreux dysfonctionnements dans les nouveaux outils informatiques déployés pour cette saison, et les délais de réponse des services informatiques de la Ligue sur d'autres problématiques, qui ont engendré un retard conséquent au cours de l'été dans l'organisation des épreuves, en particulier pour les championnats U13 départementaux.

Les membres de la commission, conscients de la gêne occasionnée pour les clubs, ont dû se résoudre à décaler un certain nombre de dates annoncées en juin dernier, alors même que le déroulé de la saison avait été planifié suffisamment à l'avance et que les conditions météo de ce début septembre étaient plus que favorables à la pratique sportive.

3.1 / Point sur licences et engagements des équipes

3.1.1 / Licences

Un point chiffré est réalisé sur les licences, à la date du 7 septembre :

- U6-U7 : 128 licenciés dont 2 féminines
- U8-U9 : 406 licenciés dont 20 féminines
- U10-U11 : 508 licenciés dont 38 féminines
- U12-U13 : 526 licenciés dont 42 féminines

Soit un total à date de 1.568 licencié(e)s U6 à U13 (*dont 134 primo licenciés*)

3.1.2 / Engagement des équipes

La commission constate les pré-engagements d'équipes suivants à date :

- U6-U7 : 38 équipes
- U8-U9 : 54 équipes
- U10-U11 : 52 équipes
- U12-U13 : 55 équipes (*10 ou 11 en U13 D1 et 45 ou 44 en U13 D2, Un club ayant fait appel du PV n°1 du 20 août dernier*)

3.1.3 / Corrélation Engagement des équipes / Nb licenciés

Les membres de la commission ont examiné l'état d'enregistrement des licences pour vérifier la faisabilité pratique d'engagements des équipes tels que demandés par les clubs via l'application FAL. Le but est d'éviter des annulations de présence, voire de plateaux/matches et permettre ainsi aux équipes qui sont effectivement en capacité de jouer de pouvoir démarrer la saison de manière effective.

Pour rappel, la commission se base sur les licences enregistrées dans FootClubs, ayant un statut [Validée] ou [Non validée] (*en attente de traitement par les services de la Ligue*). Celles étant en statut [Incomplète] ne sont pas prises en compte en l'état, tout comme celles encore enregistrées dans le module Dématérialisation des clubs : ces dernières ne sont pas visibles par la commission et en tout état de cause, il n'existe aucune certitude sur la transformation en demande réelle d'une demande dématérialisée en attente.

En fonction de l'état effectif des licences de chaque club, la commission valide leurs engagements dès la première date du calendrier ou à partir du 3^{ème} weekend (*pour laisser le temps aux clubs de finaliser les demandes pour ceux où il ne manque que quelques licences*). Quelques équipes (*certaines ayant zéro licence enregistrée à ce jour*) restent en attente de validation ultérieure de leur engagement, qui sera effectuée lors des contrôles successifs qu'opérera la commission ou après vérification suite à une demande des clubs.

Afin de permettre ces engagements ultérieurs, la commission prévoit des places exemptes sur les premières journées qui seront complétées au fur et à mesure. Les calendriers U11 et U13 D2 seront cette année programmés dans un premier temps uniquement jusqu'aux vacances de la Toussaint, pour que les équipes engagées tardivement puissent participer avant la reprise en mars, comme c'était le cas les saisons précédentes.

3.2 / Championnats U13 D1 et D2

Consécutivement à la parution le 28/08 du PV n°1 de la commission Jeunes, un club a porté appel sur sa non-intégration en U13 D1. Compte tenu des retards déjà constatés (*liés aux problèmes informatiques du module COMPETITIONS comme précisé précédemment*) et de la convocation en urgence de la Commission d'Appel Départementale (*réunie également ce soir*), la commission a décidé d'attendre la décision relative à cet appel pour finaliser l'organisation des championnats de U13 D1 et U13 D2. La publication des calendriers ne sera dès lors effectuée qu'après parution à minima du relevé de décision de la commission d'Appel.

Afin de ne pas perdre inutilement du temps supplémentaire, la commission Jeunes a élaboré deux hypothèses de calendriers (*selon la catégorie dans laquelle sera engagée le club ayant formulé l'appel*) et a en particulier validé la composition des poules géographiques en D2 pour la première partie de saison.

Le démarrage des championnats U13 D1 et D2 est de fait décalé au samedi 16 septembre.

En raison de la programmation à 15h de la rencontre de Ligue 2 ESTAC-AJ AUXERRE le samedi 23 septembre, la commission décide de reporter les rencontres prévues au samedi 21 octobre pour les U13 D2 ou au samedi 9 décembre pour les U13 D1. Avec l'accord des deux clubs, conformément à l'article 18.2 RP DAF, il sera possible de demander à jouer à la date initiale.

3.3 / Critériums U11

Prenant connaissance des engagements réalisés, et en cherchant à répondre au mieux aux desideratas exprimés par les clubs, la commission élabore la composition des poules géographiques pour cette première partie de saison et valide le calendrier correspondant.

Les épreuves U10-U11 reprendront comme prévu le samedi 16 septembre prochain, avec comme expliqué au point 3.1.3 du présent procès-verbal, la mise en place de plateaux à 3 équipes, laissant ainsi la capacité de placer rapidement une 4^{ème} équipe U11 engagée ou validée tardivement.

Conformément à son PV n°9 de juin 2023 et aux annonces faites lors de la réunion bilan du 26/06, la commission rappelle aux clubs que :

- Les critères U10-U11 repassent en format plateau
- La FMI n'est donc plus utilisée cette saison dans cette catégorie
- La gestion de ces épreuves est dorénavant effectuée à travers l'outil FAL (*Foot Animation Loisir*) comme l'était celle des plateaux U7-U9 en fin de saison dernière

3.4 / Plateaux U7 et U9

La commission prend en compte les engagements réalisés en U6-U7 et U8-U9.

En s'efforçant de répondre le plus possible aux desideratas des clubs, la commission élabore le calendrier des différents plateaux qui sera présenté aux clubs lors de la réunion de secteur de rentrée.

Toujours sur la base des décisions prises et annoncées en juin dernier :

- Il n'y a plus de notion de secteur géographique, pour laisser la possibilité aux clubs de choisir librement leurs lieux de rencontres
- Les clubs organisateurs sont définis pour toutes les dates du calendrier de première phase, ce qui d'une part facilitera la tenue de la réunion de rentrée et devrait permettre d'équilibrer le nombre de réceptions de plateaux pour les clubs volontaires

La commission insiste fortement sur le fait que **les retours des documents après les plateaux U7-U9 et U11 doivent se faire impérativement via l'outil FAL** et que les retours en **format papier ou par mail ne seront pas acceptés et donc pas traités** (sauf accord préalable et/ou demande de la commission, consécutif par exemple à un dysfonctionnement constaté de FAL).

3.5 / Réunion de secteur de rentrée

En raison du retard pris dans l'organisation de la saison pour les motifs évoqués précédemment, et compte tenu de surcroît de l'impossibilité d'accéder à l'amphithéâtre du Centre Sportif de l'Aube à la date prévue, la commission décide le report de la date de réunion de secteur de rentrée (à l'attention des clubs engagés en U7-U9).

Celle-ci se déroulera, toujours à l'amphithéâtre, le **vendredi 22 septembre**, à 18h45 (RDV à partir de 18h30) L'information sera communiquée par mail et via le site du District, avec lien vers l'habituel formulaire de pré-inscription des personnes présentes.

3.6 / Dates de reprise

Consécutivement aux différents reports évoqués, les dates de reprise des épreuves gérées par la Commission Jeunes sont fixées au :

- U6-U7 : Samedi 30 septembre (identique au prévisionnel)
- U8-U9 : Samedi 30 septembre
- U10-U11 : Samedi 16 septembre (identique au prévisionnel)
- U13 D1 et D2 : Samedi 16 septembre

3.7 / Nouveaux documents administratifs

La commission ayant souhaité à compter de cette saison simplifier les tâches administratives liées aux plateaux U7, U9 et U11, ses membres valident les nouveaux documents présentés par Eric RAYBAUDI, qui seront mis à disposition des clubs par téléchargement via le site du District et directement depuis l'outil FAL.

4/ Validation des demandes de tournois et rassemblements

La Commission a étudié les dernières demandes d'homologation de rassemblements ou de tournois qui lui ont été adressées par les clubs depuis sa dernière réunion.

CLUB ORGANISATEUR	DATES	CATÉGORIES	DÉCISION COMMISSION
ASOFA	09/06/2023	U11	Accord

Rappels concernant les rassemblements et tournois pour les clubs organisateurs et visiteurs :

- Assurance en responsabilité civile et en dommages corporels :
Les organisateurs sont tenus de respecter les articles 37 et 38 de la loi n° 84610 du 16 juillet 1984
- Contrôle médical :
Article 6 de la loi n°99-223 du 23 mars 1999 : « La participation aux compétitions sportives ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ... » (extrait)

- Temps de jeu maximum par rencontre ou journée dans un souci de préserver l'intégrité physique des pratiquant.e.s :
Ils doivent respecter les termes des Règlements Généraux de la FFF, notamment ceux du statut fédéral des jeunes ou du statut fédéral féminin
- Surclassement :
Les dispositions des articles 73,74, 75 et 168 des Règlements Généraux de la F.F.F. doivent être scrupuleusement respectées.
- Buts mobiles :
Les buts mobiles doivent être fixés au sol et avoir été soumis aux exigences de sécurité prévues par le décret n° 96-495 du 4 juin 1996
- RG FFF – Art.176 :
Les matchs et tournois amicaux ne peuvent être organisés que par un club affilié à la FFF
- RG FFF – Art.177.5 :
Le club qui organise sans autorisation un match ou tournoi amical, ou y participe, ou qui n'a pas demandé en temps voulu l'autorisation nécessaire, est passible des sanctions prévues au titre 4

5/ Questions diverses

Aucune remarque particulière n'est soulevée par les Membres présents.

Fin de la séance : 21h15

Prochaines réunions de la Commission Jeunes :

- Réunion de secteur avec les clubs Vendredi 22 septembre à 18h45
- Lundi 9 octobre à 19h
- ou sur convocation si nécessaire

Le Président, Éric RAYBAUDI

Les décisions de la Commission Jeunes peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (*District*) dans un délai de 7 (*SEPT*) jours ou 2 (*DEUX*) jours dans le cadre de l'article 29 des RP du District, à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)